

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DFPE 140 Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association LES ZEBRES DE L'ATLAS pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa structure multi-accueil.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M.le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association LES ZEBRES DE L'ATLAS ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe Nadjovski, au nom de la 7e Commission,

Délibère

Art. 1 : M.le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération ,avec l'association LES ZEBRES DE L'ATLAS ayant son siège social 213, rue Saint Maur (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Art. 2 : Une subvention de 49. 053 euros est allouée à l'association LES ZEBRES DE L'ATLAS (n° Tiers Astre E00211, n° SIMPA 32421).

Art. 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne P 003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2011.